



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LE 26 FÉVRIER 2024**

Procès-verbal de la 2e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le lundi, 26 février 2024, à 19h00, au bureau d'Arrondissement Des Rivières, salle RC-26, au 330, rue Chabot, Québec.

**PRÉSENCES :**

|                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| Nicole Laveau      | Présidente      |
| Jean-Noël Ouisse   | Administrateur  |
| Jacynthe Fortin    | Administratrice |
| Pierre-Marc Doucet | Administrateur  |
| André Garon        | Administrateur  |
| Hélène Langlois    | Administratrice |

**ABSENCES :**

|                   |            |
|-------------------|------------|
| Mahamadou Sissoko | Trésorier  |
| Gemma Drouin      | Secrétaire |

**INVITÉ(E)S :**

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Mme Marie Josée Asselin | Conseillère municipale – Loretteville-Neufchâtel – Membre exécutif – Responsable de l'environnement.  |
| M. Ghislain Breton      | Chef d'équipe – Développement durable – Ville de Québec   |
| Mohamed Elsemén         | Architecte paysagiste.  |
| Jean-Philippe Bernier   | Ingénieur – Chef d'équipe – Service de l'ingénierie – Ville de Québec.                                |
| Frédéric Dumas          | Ingénieur en conception routière – Service des transports et mobilité intelligente – Ville de Québec. |

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

|                  |  |
|------------------|--|
| Renée Poulin     | Secrétaire de soutien                                  |
| Alicia Despins   | Conseillère municipale – District de Vanier-Dubéger    |
| Alexandra Mauger | Conseillère en consultation publique – Ville de Québec |

Deux citoyens(nes) assistent à l'assemblée et trois citoyen(e)s en ligne.

**Il y a quorum.**

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation du projet « Verdir Vanier » par la Ville de Québec.
4. Période de la conseillère municipale.
5. Période de questions ou commentaires des citoyens.
6. Enjeux de quartier
  - 6.1 Projet de règlement sur le fonctionnement des Conseils de quartier (voir le sommaire décisionnel du C.E. 2024-004)
  - 6.2 Retour sur la séance de consultation sur des critères qualitatifs pour favoriser la densification tout en améliorant la qualité des milieux dans certains secteurs ciblés.
  - 6.3 Retour sur l'assemblée spéciale du 23 janvier 2024.
  - 6.4 Entrevue avec des étudiants de l'Université Laval sur le thème « La métropolisation du territoire et de développement économique des banlieues »
  - 6.5 Commission consultative sur la qualité de l'air.
  - 6.6 Présentation sur la canopée à l'AGA 2024.
  - 6.7 Entrevue avec des étudiants de l'Université Laval en design urbain.
7. Comités
  - 7.1 Table de concertation Vélo (Jean-Noël)
  - 7.2 Table de mobilité des quartiers centraux (Nicole)
  - 7.3 Conseils d'établissement scolaires (Nicole)
  - 7.4 Projet du parc sur le stationnement de Christ-Roi (Jacynthe)
  - 7.5 Projet Aînés (Jacynthe)
  - 7.6 Projet Sécurité routière 2023 et **demande pour 2024** (Nicole et Jean-Noël)
  - 7.7 Vanier 2040 (tous)
  - 7.8 Comité élargi pour la mobilité dans le quartier de Vanier (JNO, PMD, NL)
  - 7.9 Verdissement (Pierre-Marc et André)
  - 7.10 Logement (Hélène et André)
  - 7.11 Comité sur les noms de rue (Pierre-Marc, Hélène et Nicole)
8. Fonctionnement
  - 8.1 Adoption du procès-verbal du 15 et du 23 janvier 2024
  - 8.2 Paiement des services de secrétariat
  - 8.3 Suivi de résolutions
    - 8.3.1 23-CA-061
    - 8.3.2 23-CA-053 Communauto
9. Varia
  - 9.1 Mois du vélo
  - 9.2 Préparation pour l'AGA
10. Levée de l'assemblée

## 1. Ouverture de l'assemblée

Nicole Laveau remercie les citoyens d'assister à la présente assemblée en présentiel et en ligne.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Nicole Laveau apporte les ajouts suivants à l'ordre du jour :

- Point 6.3      Retour sur la rencontre du 19 février 2024
- Point 8.3      Résolution 23-CA-063
- Point 8.4      Paiement de 800.00 \$ à la firme Mocom.
- Point 9.1      Mois du vélo.
- Poin9.2      Préparation pour l'assemblée générale annuelle (AGA).

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**ADOPTÉ**

## 3. Présentation du projet « Verdir Vanier » par la Ville de Québec

### Mise en contexte

Le projet « Verdir Vanier » a vu le jour tout récemment, sous l'impulsion de nos équipes qui sont en recherche de projets en verdissement, lorsqu'il y a un réaménagement de rues pour les quartiers centraux. Nous profitons des chantiers pour apporter des changements, d'ajouter du verdissement, pour bonifier la canopée et diminuer les îlots de chaleur. Ces projets sont très rapides à déployer et pourraient être réalisés dès cette année. La Ville profite de chaque occasion pour **verdir les quartiers centraux et les quartiers où la canopée est faible**, d'où le choix de Vanier.

[PowerPoint Presentation \(quebec.qc.ca\)](http://quebec.qc.ca)

M. Ghislain Breton mentionne qu'il s'agit d'un projet en évolution et en accéléré, et qui continue à évoluer dans le moment présent. Les plans du concept ne sont pas arrêtés. Les grandes orientations concernent le verdissement. Des aspects sont en évolution constante. La Ville vise 35% d'indice de verdissement de la canopée sur son territoire.

Une seule thématique sera implantée pour accélérer le projet. Ce projet peut être reproduit dans l'ensemble des autres quartiers de la Ville.

Les investissements pour ce projet peuvent provenir de différents partenaires, dont le Gouvernement du Québec.

Les rues Chabot et Plante ont été identifiées dans le cadre du projet. L'équipe de la Ville reviendra au Conseil de quartier au moment où les entrepreneurs seront connus pour procéder à une séance d'information. L'ensemble des détails seront alors fixés.

#### **4. Période de la conseillère municipale**

##### 1. Communauto

Mme Despins a effectué un suivi sur Communauto qui confirme avoir de l'intérêt pour deux espaces de stationnement au Complexe Jean-Paul-Nolin et à l'aréna Patrick-Poulin, dans le stationnement Giguère. La Ville doit faire ses devoirs au niveau de la réglementation parce que ces lieux ne permettent pas d'installer une station où le stationnement est interdit de nuit, sauf pour les détenteurs de vignettes pour les équipements de déneigement. Il faudrait obtenir les modifications réglementaires et la Ville travaille en ce sens. Communauto ajoutera 84 nouveaux véhicules sur le territoire de la Ville en 2024. Ce sujet est à suivre.

##### 2. Rencontre du 23 janvier 2024

Mme Despins peut confirmer que le projet « Les Flots tranquilles » n'a pas encore été accepté. Concernant les projets où la Ville est partie prenante pour les aînés, Mme Despins mentionne que la Ville examine un terrain dans le secteur Duberger, sur le boulevard Père-Lelièvre, devant l'église Saint-François-Xavier et il est possible de faire toute la démarche. C'est le site projeté actuellement.

M. Pierre-Marc Doucet mentionne que Communauto cherche des stationnements dans le coin Bourdages. Il y a de l'intérêt pour une zone Flex et dans la zone Vanier.

Mme Laveau désire remercier Mme Despins et Mme Mauger pour leur intervention pour le déplacement de la rencontre du 19 février dernier. Mme Alicia Despins désire aussi remercier le Conseil de Ville du 6 février dernier pour avoir effectué ce déplacement.

#### **5. Période de questions ou commentaires des citoyens**

Aucune question ou commentaire n'a été apporté.

#### **6. Comités**

##### 6.1 Projet de règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (voir le sommaire décisionnel du C.E. 2024-04)

Mme Laveau informe que le règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier a été voté au début de février 2024. Mme Laveau fait la lecture de 14 points d'intérêt.

Concernant l'équipement qui sert à l'enregistrement des assemblées, Mme Alexandra Mauger prendra en charge l'installation de cet équipement.

## 6.2 Retour sur la séance de consultation sur des critères qualitatifs pour favoriser la densification tout en améliorant la qualité des milieux dans certains secteurs ciblés du 19 février 2024

Mme Laveau mentionne qu'elle fut surprise du nombre de citoyens présents, provenant de partout dans la Ville. On a compté 50 personnes dans la salle et 84 personnes en ligne. Cette partie de la séance a été prolongée de 15 minutes.

### Commentaires de Mme Hélène Langlois

Les citoyens ont pu poser certaines questions, mais les réponses étaient plus ou moins développées.

Fallait-il cocher plusieurs critères d'évaluation pour avoir une autorisation? On a répondu qu'il faut cocher dans la zone en jaune ou en vert.

Certains citoyens ont démontré de la frustration. Ce n'est pas adéquat de planifier deux séances le même soir. Les sujets n'ont pas été traités jusqu'à la fin et les citoyens sont demeurés sur leur appétit. Il manquait beaucoup d'information. L'article 74.4 est toujours présent. Tout peut être accepté, en autant que ce soient des logements sociaux.

Mme Mauger précise que les modifications qui ont été apportées ont un impact sur un secteur très faible de Vanier. Il y aura des consultations et tout sera fait dans les règles de l'art. Cela concerne tous les plans particuliers d'urbanisme (PPU) partout sur le territoire de la Ville.

### Commentaires de Mme Jacynthe Fortin

Concernant les critères, Mme Jacynthe Fortin mentionne que ces derniers sont adéquats et que cela soit d'ordre qualitatif et cela permet de juger et jauger.

### Commentaires de M. Pierre-Marc Doucet

M. Pierre-Marc Doucet a l'impression qu'il y avait beaucoup de commentaires sur le fait que ces critères venaient à l'encontre d'un PPU. Mais pour avoir lu le PPU, ce sont les mêmes critères qu'on y retrouve. Ce sont des zones qui sont déjà manifestées dans le PPU, mais il s'agissait davantage d'explications des mesures que la Ville voulait prendre pour densifier.

Le secteur Bourdages est à l'extérieur de la zone. Ce sont des secteurs que nous connaissons déjà, soit sur le boulevard Wilfrid-Hamel et Fleur-de-Lys. Il n'y avait pas d'ambiguïté. Il est très difficile d'expliquer le tout en 45 à 60 minutes.

Certains citoyens provenant de l'extérieur ont amené leur frustration sur le développement immobilier dans la Ville.

M. Pierre-Marc Doucet mentionne que ce sera mieux que de grandes surfaces le long du boulevard Wilfrid-Hamel. On peut donner un accès à la rivière et il ne faut pas que l'accès devienne privé, comme c'est le cas au Canal Lachine à Montréal. Il y a moyen de densifier, car il y a des terrains abandonnés.

### Commentaires de Mme Nicole Laveau

Mme Nicole Laveau mentionne que les critères 2 et 9 sont inspirés du mémoire soumis en 2022 sur le PPU, par le Conseil de quartier Vanier.

Mme Laveau a retenu qu'il s'agit d'un autre moyen pour ne pas utiliser l'article 74.4, mais de donner tous les droits que la Ville souhaite. La loi 31 donne à la Ville des droits supplémentaires.

### Commentaires de M. Jean-Noël Ouisse

M. Jean-Noël Ouisse a assisté à la rencontre en ligne. Au niveau géographique, dans les zones où le critère est spécifié pour la hauteur, cela fait une sorte de « L ». Si les promoteurs ont ce droit pour créer des sur-hauteurs, cela sera assez bizarre de voir des murailles, à l'ouest de Soumande et au sud du boulevard Wilfrid-Hamel, des barrières créées par l'homme dans ce secteur.

Mme Alexandra Mauger mentionne que dans les modifications qui ont été proposées, les hauteurs ont été modifiées à la demande du Conseil de quartier. À la base, on retrouvait huit étages. Le long du boulevard Wilfrid-Hamel, les pointes de hauteur seraient du côté de Wilfrid-Hamel et il n'y aurait pas d'impacts pour l'ensoleillement pour les résidences dans le secteur Bourdages.

### Commentaires de M. André Garon

M. André Garon précise qu'il s'agit d'une problématique qui a été soulevée avec intensité et qui n'a pas été prise en compte. Sur le boulevard Hamel, on retrouve six étages et plus sur une hauteur possiblement décalée. Cela forme un mur et si cela continue, on va se retrouver avec une muraille. Qu'est-ce que cela va nous donner?

M. André Garon précise que la vigilance devient difficile quand le PPU et le cadre légal sont adoptés.

### 6.3 Retour sur l'assemblée spéciale du 23 janvier 2024.

Mme Laveau demande si les administrateurs veulent commenter la rencontre, qui fut très intéressante et instructive. Voir le procès-verbal de cette assemblée spéciale pour les détails.

### 6.4 Entrevue avec des étudiants de l'Université Laval sur le thème : La métropolisation du territoire et le développement économique des banlieues.

Mme Laveau mentionne qu'elle a assisté à une rencontre avec deux étudiants, au niveau maîtrise qui analysent le secteur des Rivières et un quartier Haute-Saint-Charles. Elle a également référé les étudiants à Mme Despins.

### 6.5 Commission consultative sur la qualité de l'air

Cette commission comportera quatre réunions par année, tenues de jour ou en soirée. La participation est bénévole. On cherche quelques citoyens pour former une équipe de

commissaires. Ceci découle directement du rapport de la direction de la santé publique « Mon environnement, ma santé ». La Ville en est l'organisateur, mais au niveau métropolitain.

#### 6.6 Présentation sur la canopée à l'AGA de 2024

Le titre de la présentation sera: « La canopée dans Vanier ». On traitera des impacts des changements climatiques. La présentation aura lieu après l'assemblée générale.

#### 6.7 Entrevue avec des étudiants de l'Université Laval en design urbain

Il s'agit d'étudiants en design urbain qui ont reçu une bourse pour créer deux visuels pour le quartier de Vanier. C'est un type de logo ou de fond visuel.

Mme Jacynthe Fortin mentionne qu'elle a trouvé cela très sophistiqué. Il fallait élaborer pour trouver un sens très représentatif. Pour le citoyen, un visuel constitue un écho. Elle ne pense pas que le simple citoyen, en voyant toutes ces lignes géométriques, puisse dire que cela le représente. Il s'agit d'un travail universitaire conceptuel.

### 7. Comités

#### 7.1 Table de concertation vélo

Lors de la rencontre qui s'est tenue le 20 février 2024, M. Jean-Noël Ouisse précise que beaucoup de sujets ont été abordés. Des commentaires ont été émis concernant le corridor Vélo-Cité, concernant les bons et les mauvais côtés. C'est très conceptuel. Un corridor se rendra jusqu'à Charlesbourg. D'ici 2034, on a le temps de voir venir les choses. Les tracés sont au stade de prévisions; il n'y a rien de concret. On compte faire 13 kilomètres par année. Une somme de 150,000.00 \$ sera investie d'ici 2034. On examine aussi de changer le nom.

#### 7.2 Table de mobilité des quartiers centraux

Aucune rencontre n'a été tenue jusqu'à présent.

#### 7.3 Conseils d'établissement scolaires

Mme Laveau mentionne que des rencontres ont eu lieu, mais aucun sujet n'a été adressé au Conseil de quartier de Vanier.

#### 7.4 Projet de parc sur le stationnement de Christ-Roi

Mme Jacynthe Fortin mentionne que le projet est en attente, compte tenu des conditions hivernales.

## 7.5 – Projet Aînés

Mme Jacynthe Fortin mentionne que la demande de financement est toujours en attente.

Mme Laveau a fait un rappel à ce sujet.

## 7.6 Projet de sécurité routière pour 2023 et demande pour 2024

Mme Laveau précise qu'elle a écrit pour obtenir des informations. Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent à la suite de la demande déposée par le Conseil de quartier Vanier. Elle compte obtenir un montant de 3,000.00 \$.

En ce qui concerne l'activité projetée, il y a des dates pour les directions des écoles et une autre date à l'intention du grand public sur le terrain de Fleur-de-Lys. Elle a rejoint la Ville pour obtenir les équipements lourds. Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent. L'activité devrait se tenir le 2<sup>e</sup> samedi de juin, pour le grand public. L'activité prévue pour les écoles se tiendra dans la 2<sup>e</sup> semaine de mai, pendant les journées scolaires.

## 7.7 Vanier 2040

Mme Laveau précise qu'elle souhaite tenir un comité plénier afin de poursuivre la réflexion avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, et discuter des résolutions qui seront présentées au « comité élargi sur la mobilité ».

M. Pierre-Marc Doucet se concentre sur le sujet des abribus; M. Jean-Noël Ouisse travaille sur le sujet des vélos.

## 7.8 Comité élargi pour la mobilité dans le quartier de Vanier.

Le Comité de travail (3 administrateurs) se réunira pour produire et peaufiner les résolutions qui seront présentées au Conseil de quartier et par la suite, au Comité élargi qui tiendra sa rencontre à la fin mars.

## 7.9 Verdissement

Aucun développement n'est survenu à ce sujet. Ce point sera retiré pour les prochaines réunions.

## 7.10 Logements

M. Garon mentionne que des tentatives de rencontres ont été faites. Vanier est en effervescence au niveau du logement. Cinq à six mille logements seront construits d'ici les dix prochaines années. Il considère qu'il est plus facile de discuter de ce sujet en comité plénier avec Vanier 2040.



### 7.11 Comité sur le nom des rues

Le temps a manqué pour avancer dans ce dossier. Trudel Alliance a attendu une réponse pour souligner les policiers décédés en service; aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent. Une seule rencontre a eu lieu depuis.

Mme Laveau a soumis trois noms. Il s'agit de trois noms de femmes qui ont été impliquées dans Vanier. La Société d'histoire a également soumis deux ou trois noms. Il s'agit de bâtisseurs dans les chantiers navals sur la rivière Saint-Charles dans les années 1800, ainsi que des idées des objets reliés au domaine maritime. Trudel Alliance a suggéré des noms au niveau des autochtones.

[d3f38e49-6b63-4dd1-8b52-06cfc38afb1b \(ville.quebec.quebec\)](https://ville.quebec.quebec/d3f38e49-6b63-4dd1-8b52-06cfc38afb1b)

## 8. **Fonctionnement**

Mme Laveau a effectué la modification au registre des entreprises, à la suite du départ de Raynald Pelletier.

Le solde bancaire est de 12,203.65 au 25 février 2024.

### 8.1 Adoption des procès-verbaux du 15 et 23 janvier 2024.

#### **24-CA-006**

SUR UNE PROPOSITION DE PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 15 janvier 2024, tel que modifié.

**ADOPTÉ**

#### **24-CA-007**

SUR UNE PROPOSITION DE HÉLÈNE LANGLOIS ET SECONDÉE PAR ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 janvier 2024, tel que modifié.

**ADOPTÉ**

#### **24-CAS-001**

SUR UNE PROPOSITION DE HÉLÈNE LANGLOIS ET SECONDÉE PAR ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du 23 janvier 2024.

**ADOPTÉ**

### 8.2 Paiement des services de secrétariat

#### **24-CA-008**

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de 150.00 \$ auprès de Mme Renée Poulin pour

la rédaction du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 janvier 2024 et de procéder au paiement de \$95.00 pour l'assemblée ordinaire du 26 février 2024.

**ADOPTÉ**

**24-CA-002-A**

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSÉ, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à l'engagement du paiement des frais de secrétariat de **95.00 \$** pour la production des procès-verbaux du Conseil de quartier de Vanier pour l'année 2024.

**ADOPTÉ**

8.3 Suivi de la résolution 23-CA-061 – Renouvellement du programme de SSR

Résolution 23-CA-061

Concernant la mobilisation de la sécurité routière, Mme Laveau lit la réponse de la Ville :

*« Le programme de mobilisation est une action de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024. Les modalités du programme demeureront inchangées pour l'année 2024. La proposition du conseil de quartier sera toutefois prise en considération lors de l'élaboration de la Stratégie de sécurité routière 2025-2029. La pertinence et les modalités du programme seront questionnées et bonifiées au besoin dans le cadre de cet exercice. Le cas échéant, les nouvelles modalités entreraient en vigueur en 2025 (dépôt des demandes en novembre 2024). »*

Résolution 23-CA-063 – Participation active – Stratégie de sécurité routière.

Mme Laveau lit la réponse de la Ville :

*« La démarche d'élaboration de la Stratégie de sécurité routière 2025-2029 est prévue d'ici quelques semaines. En plus de comprendre la gouvernance est les prochaines étapes d'élaboration, cette démarche comprendra la stratégie de consultation des partenaires interne et externes, notamment la consultation des conseils de quartier pour regrouper les problématiques et les choix de solutions. Nous avons pris note de votre intérêt et nous vous consulterons en temps opportun. »*

8.5 Paiement à la firme Mocom

Mme Laveau précise qu'une dépense a été engagée au montant de 800.00 \$ (la valeur des 2 taxes avaient été omises) auprès de la firme Mocom dans le cadre du projet de carte-mémoire pour les aînés. Une facture a donc été produite. Mme Laveau a donc défrayé personnellement un montant de 119.80 \$ pour acquitter le total de la facture.

#### **24-CA-009**

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de la facture de la compagnie MOCOM, datée de 21 décembre 2023 au montant de 800\$.

**ADOPTÉ**

#### **24-CA-010**

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de 119.80 auprès de Mme Nicole Laveau, en remboursement du paiement des taxes TPS et TVQ sur la facture de la compagnie Mocom.

**ADOPTÉ**

### **9. Divers**

#### 9.1 Préparation pour l'Assemblée générale annuelle

Mme Nicole Laveau précise que le plan de la présentation a été approuvé. Elle attend les commentaires des administrateurs concernant le rapport annuel. Les états financiers sont encore manquants.

Les postes des administrateurs ci-dessous seront en élection :

- Jacynthe Fortin
- Hélène Langlois
- Mahamadou Sissoko
- Pierre-Marc Doucet
- Jean-Noël Ouisse

#### 9.2 Mois du vélo

Une rencontre se tiendra sous peu à ce sujet. M. Pierre-Marc Doucet, M. Gervais Saucier, du Piolet, M. Sébastien Lamarre et M. Mathieu Legrand, de la Ruche et Jean-Noël Ouisse y participeront. L'activité prévue pour le mois du vélo aura lieu le 18 mai 2024. Il s'agira d'une visite des organismes communautaires du quartier de Vanier. A suivre.

#### 9.3 Prochaines présentations de la Ville

A la prochaine assemblée du Conseil de quartier, Mme Laveau mentionne que la Ville fera les présentations suivantes :

- Stationnement des travailleurs à domicile du Groupe O'Drey.
- Stationnement des véhicules récréatifs sur la rue Bourdages.
- Implantation des vignettes.
- Situation du stationnement dans le secteur.

**10 - Levée de l'assemblée**

Mme Nicole Laveau, présidente, lève l'assemblée à 21 h 25.

---

Nicole Laveau, Présidente

---

Gemma Drouin, Secrétaire

## ANNEXE

La période de Questions et Réponses à la suite de la présentation sur Verdir Vanier :

Question : Où se trouvent les saillies?

Réponse : On les retrouve, entre autres, dans les avancés de trottoir, ainsi qu'une portion de la rue pour l'accumulation de l'eau. Celle-ci est alors captée avant qu'elle ne se retrouve dans le réseau fluvial de la Ville. Les saillies servent à la récupération de l'eau.

Question : Quelle est la nature et l'utilité des plaques rouges?

Réponse : Il s'agit de plaques podotactiles qui facilitent les traverses piétonnes. Ce sont des plaques détectables pour les personnes non-voyantes et à mobilité réduite.

Question : On remarque une voie dans chaque direction. Y a-t-il du stationnement sur un côté de la rue?

Réponse : Oui.

Question : Le projet se réalise-t-il rapidement?

Réponse : Le projet vise une seule thématique qui permet d'intervenir en mode instantané. Quand il faut faire différentes interventions, c'est plus facile. Lorsque la rue est assez large, si la Ville revient après deux ou trois ans, le fait d'avoir procédé à ces travaux ne nuit pas à la suite des choses.

Question : Qu'en est-il des pistes cyclables?

Réponse : Le projet ne touche que le verdissement. Il n'y a pas de pistes cyclables. Il s'agit d'un projet de verdissement qui permet d'avoir de la rapidité. Cette opportunité nous permet de verdier rapidement. Il n'y a pas de planification à court terme du réseau cyclable sur ces deux axes.

Question : Une bande cyclable peut se faire avec moins d'investissement et de temps.

Réponse : Il y a des consultations dans le cadre de la vision de la mobilité active et de Vélo-Cité.

Question : Le vélo est souvent laissé de côté, comme ce fut le cas sur la rue Champagnat. La circulation n'est pas facile sur la rue Plante pour les vélos. Il y a de l'emportierage des deux côtés. Quand on parle des corridors Vélo-Cité, sur la rue Marie-de-l'Incarnation, il y a quelque chose qui se prépare, mais cela s'arrête à la rivière Saint-Charles. Il reste une portion de la rue de Marie-de-

l'Incarnation, le boulevard Wilfrid-Hamel, et le prolongement dans la rue Plante. Il serait temps de montrer aux citoyens qu'il y a des axes qui seront aménagés.

Réponse : La demande est prise en note pour les bandes cyclables et sera remise à l'équipe qui est en cours de réflexion. Mais une revue a déjà été faite au niveau du réseau cyclable. Actuellement, les rues Plante et Chabot ne sont pas des axes qui sont planifiés dans le cadre du réseau cyclable.

Commentaire : Il est très regrettable de ne pas avoir eu de pistes ou de bandes cyclables dans les corridors scolaires.

Réponse : Le maire de Québec, M. Benoît Marchand, priorise beaucoup les vélos. Il y a des demandes dans tous les districts, dans tous les arrondissements, mais les équipes sont limitées. Au-delà du budget, il faut avoir la capacité de réaliser ces travaux. Ce n'est pas par manque d'intérêt pour les quartiers, c'est une question de planification et de profiter des occasions offertes. La vision de la mobilité active et des aménagements de pistes cyclables fait partie de l'ADN de la Ville de Québec, et on peut accélérer le tout. Il y a beaucoup de transparence dans les demandes de pistes cyclables et les citoyens en demandent dans tous les quartiers. La mobilité active et l'aménagement des pistes cyclables sont importants.

Il faut tenir compte des changements climatiques, c'est-à-dire le bruit, les pluies qui sont bien différentes et des coups d'eau. Il faut protéger nos réseaux et nos infrastructures. La captation d'eau devient un enjeu très urgent. Nous comprenons que ce projet ne répond pas à tous les besoins, mais il s'agit d'une première étape.

Question : Quels sont les aménagements concernant des rues Plante et Laperrière?

Réponse : Ces rues font partie d'un secteur très complexe. Un projet en accéléré comporte beaucoup de détails et un consultant prendra en charge tous les aspects. Les équipes travaillent encore sur les plans et il reste des validations à faire.

L'équipe de la Ville aurait aimé venir plus tard pour donner toutes les réponses, mais elle a préféré venir plus tôt pour donner les grandes orientations. Les questions sont prises en note. Les détails sont importants pour bonifier le projet, le nettoyage des rues, etc.

La Ville est propriétaire de 25% des terrains et 75% des terrains appartiennent à d'autres propriétaires. La Ville a donc besoin de la collaboration des citoyens pour planter les 130,000 arbres prévus.

Question : Aux arrêts du RTC sur la rue Chabot, il y a des carrés à côté des arrêts. A-t-on prévu des abribus?

Réponse : À la suite de discussions avec le RTC, les besoins ne justifient pas l'installation d'abribus. Il faut laisser l'espace pour les usagers du RTC.

Question : Quels sont les aménagements qui seront faits à l'angle des rues Gauvin et Chabot?

Réponse : Nous voyons que cela sera trois côtés avec des saillies où il y aura de la plantation d'arbres et des arrêts du RTC. C'est un espace qui ne sera pas verdi pour les besoins des citoyens qui utilisent les autobus.

Commentaire : Mme Alexandra Mauger mentionne que les citoyens du secteur n'ont pas été invités parce que les plans du projet ne sont pas terminés. Une séance d'information sera tenue au moment opportun.

Question : Est-ce que la Ville a une collaboration avec le Collectif Canopée?

Réponse : Oui. Le Collectif Canopée se concentrera sur la plantation d'arbres sur les terrains privés. La Ville prend complètement en charge les arbres sur ses terrains. Le Collectif Canopée n'est pas partie prenante et se concentre dans des projets où il y a un fort potentiel pour la plantation d'arbres.

Question : Est-ce que Collectif Canopée peut contacter les propriétaires privés?

Réponse : Collectif Canopée ne plante pas un arbre à la fois. Il plantera 30 à 35 arbres, comme sur le terrain d'une école, à l'incinérateur de Québec, ou à la White Birch où on vient concentrer un grand nombre d'arbres. Les arbres en façade sont pris en charge par la Ville de Québec. Les plus petits volumes sont pris en charge par la Ville; les plus grands au Collectif Canopée. Il existe deux journées de distribution d'arbres, qui constitue un outil important dans le verdissement.

Question : En planifiant deux rues en même temps, y aura-t-il des impacts au niveau de la circulation?

Réponse : Il n'y aura pas de grands détours dans les travaux. Ces derniers sont très ponctuels sur les intersections. La circulation pourra être en alternance, mais de façon ponctuelle sur les rues Chabot et Plante. Il n'y a pas de travaux de pavage majeurs. Ces travaux auront lieu de jour et aucune fermeture complète n'est prévue pour de longues périodes.

Question : Il y a beaucoup de piétons qui circulent à l'intersection des rues Plante et Laperrière. Les piétons traversent diagonales. Il faut inciter les citoyens à traverser aux bons endroits et parfois, les véhicules ne s'arrêtent pas nécessairement. L'équipe a-t-elle porté une attention à ces aspects? Ce n'est pas la seule intersection dans le quartier où l'on retrouve ce type de situation.

Réponse : Les questions sont les bienvenues et permettent de cheminer dans le cadre du projet. C'est une méthode de déploiement différente pour les équipes. D'habitude, on vient voir les

Conseils de quartier quand nous avons l'ensemble des réponses. La Ville a décidé de venir un peu plus tôt. Nous aimerions donner plus d'éléments, mais les équipes ne sont pas prêtes encore. Cependant, les grands principes sont présents, c'est-à-dire les arbres, les saillies, le verdissement et une meilleure gestion de l'eau. Finalement, l'environnement est plus vert, plus agréable et se fait de façon plus rapide.

Commentaire : M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il fait partie du comité « Verdi-Vanier ». Peut-être que nous pourrions travailler ensemble pour les arbres chez les propriétaires. Comme la Ville fait un peu peur, le soutien des citoyens locaux peuvent faire accepter des arbres plus facilement.

Question : Y aura-t-il des restrictions au niveau de la circulation sur les rues Chabot et Plante? On comprend qu'il y aura toujours une voie de chaque côté. Elles ne seront pas fermées, ni partagées. Sur la rue Monseigneur-Plessis, il y aura des travaux sur la rue Fleur-de-Lys. Il y aura donc beaucoup de travaux en même temps.

Réponse : Exactement. Dans l'équipe du service de transport et de la mobilité intelligente de la Ville, il y a une équipe qui gère les entraves. Ce sont des interventions ponctuelles et de petits travaux qui se déplacent au cours des journées et des semaines. Il ne s'agit pas d'entraves sur 300 mètres au même endroit; les citoyens vont pouvoir circuler.

Question : Un citoyen habite au coin des rues Gauvin et Chabot. Est-ce qu'il y aura de la perte de terrain?

Réponse : Non. La Ville demeure dans son emprise de rue. Nous n'allons pas gruger du terrain en arrière de la bordure. Les interventions se font vraiment du côté de la bordure sur la rue.

Question : Comme les rues Chabot et Plante sont des rues de transit pour les piétons, y aura-t-il du mobilier urbain, tel des bancs publics et des poubelles? Ce sont des axes très passants.

Réponse : Non. Cet aspect fait partie des éléments qui sont dans le cadre de projets permanents de réfection. Mais rien n'empêche que cela pourrait être pris dans la priorisation d'autres besoins. Mais aucun déploiement de mobilier ne se fera dans le cadre de ce projet.

Question : Sur la rue Bernatchez, êtes-vous informé qu'il y aura un parc avec une plantation d'arbres sur le stationnement de Christ-Roy?

Réponse : Oui, la Ville est un partenaire financier dans le cadre d'appel à projets de déminéralisation. C'est l'organisme « Nature Québec » qui l'a déposé.

Question : Vous avez fait allusion à l'embauche d'un consultant. Est-ce que les équipes de la Ville ne sont pas assez outillées ou compétentes pour procéder au projet?



Réponse : La Ville effectue de la conception mais il n'y a pas de pentes à Vanier. Il est important que le drainage soit efficace pour ne pas laisser d'eau dans les rues. Des arpenteurs sont passés pour effectuer des relevés et un profil de rue sera fait pour s'assurer que l'eau puisse s'écouler. Un concepteur concevra des plans pour les architectes afin de s'assurer de l'écoulement des eaux.

Question : Sur la rue Chabot, est-ce qu'il est envisagé d'avoir un concept de rue partagée?

Réponse : Il n'est pas possible de répondre à cette question étant donné qu'il n'y a pas eu d'analyse d'un projet permanent. L'analyse a été faite pour l'implantation de verdissement permanent. Une rue partagée amène beaucoup d'autres études qui sont absentes actuellement.